



## AVIS PUBLIC

### SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT 2022-30, 2022-31, 2022-32 et 2022-33

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

##### 1. Titre et objet des projets

**Second projet de règlement 2022-30** amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 6442 – *Service de débosselage et de peinture de véhicules lourds* à l'intérieur de la zone 435-Cb. Cette zone située dans le secteur de la route de Saint-Philippe est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN 2022-30 - ZONAGE\_435-Cb\_20000e.pdf

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné.

**Second projet de règlement 2022-31** amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 6644 – *Service de forage de puits d'eau* à l'intérieur de la zone 307-HRR. Cette zone située dans le secteur du chemin Sullivan est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN 2022-31 - ZONAGE\_307-HRR\_20000e.pdf

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné.

**Second projet de règlement 2022-32** amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'agrandir la zone 354-Ha à même la zone 357-Ha adjacente, le tout tel qu'illustré aux plans « Avant » et « Après » ci-dessous.

INSÉRER PLANS 2022-32 zonage \_354-Ha\_357-Ha\_AVANT\_12000.pdf et 2022-32  
zonage 354-Ha\_357-Ha\_APRES\_12000.pdf

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Il vise à inclure la partie concernée de la zone 357-Ha à la zone 354-Ha dans le but que cette partie bénéficie elle aussi des mêmes droits d'usage, notamment en permettant la construction de résidences de type bifamilial.

**Second projet de règlement 2022-33** amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'agrandir la zone 863-Ca à même la zone 862-Ca adjacente, le tout tel qu'illustré aux plans « Avant » et « Après » ci-dessous.

INSÉRER PLANS 2022-33 ZONAGE\_863-Ha\_862-Ha\_AVANT\_7000e.pdf et 2022-33  
ZONAGE\_863-Ha\_862-Ha\_APRES\_7000e.pdf

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Il vise à inclure la partie concernée de la zone 862-Ca à la zone 863-Ca dans le but que les immeubles s'y trouvant bénéficient des mêmes limites de marges que leurs immeubles voisins.

## **2. Demande d'approbation référendaire**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 octobre 2022 sur les projets de règlement ci-dessus mentionnés, le conseil municipal a adopté les seconds projets de règlement le lundi 7 novembre 2022.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie de ces seconds projets peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

## **3. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 24 novembre 2022;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## **4. Personnes intéressées**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

## **5. Absence de demande**

Toutes les dispositions de ces seconds projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## **6. Consultation du projet**

Ces seconds projets, ainsi que les plans s'y rattachant, peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 16 novembre 2022.

**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**

314-P

# ZONE 435-Cb

Montigny

430-RU

Rivière Thompson

432-HRR

406-RU

437-HRV

Rue des Prés

Rue Saulcier

Chemin du Plein-Air

431-RU

433-HRR

435-Cb

Route de Saint-Philippe

Rue de la Buse

429-RU

Rivière Piché

436-HRR

Rue Parenteau

438-Cb

Chemin des Explorateurs

Rue Guesnel

Rue Omer-Godbout

Rue de la Pine

439-HRR

Rivière Piché

411-REC

446-P

434-HRV

Chemin de la Rivière-Piché

Rue des Beaubois

440-HU

# ZONE 307-HRR

301-Ag

303-Ad

Chemin Blanchette

320-HRV

304-Ad

Chemin Harricana

Rue Alarie

314-P

Rue Laframboise

Rue Lortie

Lac Bourque

308-HRR

309-RU

Lac De Montigny

307-HRR

315-HRV

316-HRR

Rue Goyette

Chemin Sullivan

317-RN

Rue Fontaine

Rue Dubeau

Rue Maurice

Rue Marc



2022-32  
Annexe A  
Avant

317-RN

318-HRV

354-Ha

357-Ha

355-RN

Lac Blouin

356-Ha

359-P

358-HRV

Lac Stabell

305-Rec

954-Ha

399-Rec

394-Ha

951-Ha

398-Ha

952-Ha

953-Hb

657-Ha

600-Hc

Sentier des Fougères

Chemin du Lac Blouin

Rue des Gouliards

Rue des Hirondelles

2022-32  
Annexe B  
Après

317-RN

318-HRV

354-Ha

357-Ha

355-RN

Lac Blouin

Sentier des Fougères

Chemin du Lac Blouin

356-Ha

359-P

358-HRV

Rue des Collines

Lac Stabell

305-Rec

954-Ha

399-Rec

Rue des Hirondelles

394-Ha

951-Ha

398-Ha

952-Ha

953-Hb

657-Ha

600-Hc



